

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** 1908

**Artikel:** Le rôle nouveau du Conseil des États  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025727>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le rôle nouveau du Conseil des Etats

André Gavillet • 17 avril 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17233>

## Peut-on faire du neuf avec des conservateurs?

Au fil des législatures, l'élection au Conseil des Etats a changé de signification. Par exemple fut admise, il y a quelque cinquante ans, la possibilité de se présenter simultanément comme candidat au Conseil national et au Conseil des Etats. Rien ne l'empêchait antérieurement, si ce n'est que cette manière d'assurer son siège grâce à la proportionnelle de l'élection au National et de ne défier qu'encordé celle du Conseil des Etats passait pour timorée, indigne de la prise de risque politique.

Aujourd'hui, l'élection au système majoritaire dans la plupart des cantons du Conseil des Etats lui confère une visibilité forte, personnalisée. Ainsi, la double candidature de Christoph Blocher à Zurich. Peut-être lui tient-elle lieu d'élection du Conseil fédéral par le peuple. Dans le vote au Conseil des Etats zurichois, il sera bien en vue, en champion, à la recherche illusoire du plébiscite.

La petite chambre offre encore d'autres lectures politiques. La discussion personnelle y est possible. On y palabre peu. Des personnalités fortes s'y affirment, ou des élus à qui on attribue la qualité de «sages». Il n'en reste pas moins que chaque canton, constitutionnellement, élit deux

députés, quelle que soit sa force démographique ou économique. Le scrutin offre peu de chances aux partis minoritaires. La prime va aux conservateurs PDC (15 parlementaires, avec les apparentés), et aux 12 PLR. La droite dispose donc d'une majorité absolue confortable.

On objectera qu'il suffit de laisser les électeurs juges. Zurich est représenté au Conseil des Etats par une verte libérale et un radical du centre. Vaud et Genève ont élu à deux reprises deux représentants rose-vert. Mais ce rééquilibrage a ses limites, celles qu'impose le scrutin majoritaire. La prime au conservatisme (à laquelle s'ajoute l'inadéquat fonctionnement de la proportionnelle pour l'élection du Conseil national) risque de remettre en cause l'équilibre bicaméral issu du *Sonderbund*.

## Convergences

Petit à petit s'estompe l'exigence d'un programme minimal commun aux partis participant au pouvoir. On ne parle plus que de concordance arithmétique. Une règle de trois décrit comment sept sièges se répartissent.

A défaut d'un programme, les partis qui à la fois s'affrontent et partagent le pouvoir devraient dégager quelques points de convergence. Or quand on analyse les choix des partis, on

est frappé par le fait que ces convergences existent entre les socialistes, le PDC, les Verts (et hélas chez des radicaux à titre personnel). Elles concernent le social en passant prioritairement par le soutien à la famille, la croissance dont le maintien dicte la manière de sortir du nucléaire, etc. Ces points d'accord pourraient être présentés au Conseil des Etats par une motion commune. Elle serait un signe fort de renouvellement.

Le rôle du PDC sera déterminant. Il s'est fixé comme objectif électoral quinze conseillers aux Etats. Mais pour les obtenir, il ne peut se contenter du jeu majoritaire dans ses cantons fiefs. Il doit afficher que son fédéralisme s'oppose à la démocratie plébiscitaire que défendent l'UDC et divers mouvements populistes; il doit reconnaître que l'antisocialisme qu'il pratique est fait trop facilement souvent de formules creuses.

Que le Conseil des Etats ose, ostensiblement, porter publiquement quelques points (peut-être négociés) de convergence! C'est un rôle nouveau. Mieux que le frein à main du conservatisme et du lobbyisme helvétique! A défaut la surprime électorale constitutionnelle dont il bénéficie deviendra de plus en plus insupportable.